

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

WIZZILAB SAS 2023

Généralités.

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) définissent la relation contractuelle établie entre les parties, WIZZILAB SAS (ci-après "WIZZILAB") et son client, (ci-après "CLIENT") dans la vente de marchandises et de services. Toute dérogation à ces CGV doit avoir été préalablement et expressément acceptée par écrit par WIZZILAB (définies comme Conditions Particulières de Vente). Les présentes Conditions Générales de Vente constituent, conformément à l'article L 441-1 du Code du Commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les parties.

Clause 1 : Commande.

Les commandes sont passées par le CLIENT :

- Soit par l'acceptation d'un devis réalisé par WIZZILAB. Dans ce cas, LE CLIENT vérifie l'exactitude des informations transmises et signale toute modification à y apporter. LE CLIENT renvoie la proposition dûment datée et signée en apposant le mot "Bon pour accord" pendant la période de validité du devis. Un devis devient nul s'il n'est pas accepté par LE CLIENT dans la période de validité de trente (30) jours à compter de son émission.

- Soit en envoyant directement un bon de commande. Le bon de commande doit faire mention des coordonnées du CLIENT, de son numéro de TVA, du nom et de la référence du produit commandé, de la quantité par référence, du prix unitaire Hors Taxes par référence, du lieu de livraison, de la date de livraison attendue et du montant total de la commande accompagnés de la signature de la personne autorisée et du cachet commercial du CLIENT.

WIZZILAB notifiera l'acceptation de la commande en envoyant une confirmation de commande au CLIENT spécifiant les conditions de paiement et le délai estimé de mise à disposition des marchandises ou services commandés.

Quand un acompte est requis pour lancer la commande, la date de début de la commande est la date à laquelle le montant correspondant à l'acompte apparaît sur le compte en banque de WIZZILAB. Dans tous les autres cas, la date de début de la commande est la date de la confirmation de commande. La date de disponibilité est calculée par rapport à la date de début de la commande. Si la quantité de produits commandés est supérieure au stock chez WIZZILAB, un délai minimum de vingt (20) semaines entre la confirmation de la commande et la date de livraison, en lien avec les délais de production, sera de fait appliqué.

Toute modification de commande sera soumise à l'acceptation préalable de WIZZILAB et peut entraîner des coûts et des retards supplémentaires à ceux préalablement annoncés. Ils seront communiqués au CLIENT pour accord.

Clause 2 : Prix.

Les prix des marchandises et services vendus sont ceux confirmés dans la confirmation de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes ou autres frais. En conséquence, ils seront augmentés du taux de TVA, des frais d'emballage spécifiques, des frais d'expédition et de manutention le cas échéant.

WIZZILAB se donne le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, WIZZILAB s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués dans la confirmation de commande lors de l'enregistrement de la commande.

Clause 3 : Remises et rabais.

Les prix proposés comprennent toutes les remises et rabais accordés par WIZZILAB. Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.

Clause 4 : Délais de paiement.

Le paiement des commandes se fait par virement bancaire ou paiement SEPA. Aucune autre méthode de règlement n'est autorisée.

Tous les frais bancaires sont entièrement à la charge du CLIENT, frais bancaires à l'étranger inclus. Dans ce cas, Wizzilab ne couvrira que ses frais bancaires locaux.

Lors de l'acceptation de la commande, sauf indication contraire dans la confirmation de commande, LE CLIENT doit payer un acompte de 30% pour les marchandises et de 50% pour le service afin de confirmer la commande. Comme dit précédemment, le délai de disponibilité commence à la date à laquelle l'acompte apparaît sur le compte de WIZZILAB. Le solde est facturé à la date de disponibilité de la marchandise ou d'exécution du service commandé. Le paiement du solde doit être effectué dans les 30 jours NET de la facture.

Clause 5 : Retard de paiement.

Toute facture non payée à l'échéance donnera, automatiquement et sans préavis, droit à des pénalités pour retard de paiement des sommes dues, à un taux égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter du jour suivant la date d'échéance jusqu'au paiement intégral du montant dû. Conformément aux dispositions des articles L.441-3 et L.441-6 du Code de commerce Français, tout retard de paiement entraîne automatiquement le versement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, actuellement fixée à quarante (40) euros par an. Article D.441-5 du Code de commerce. Le taux d'intérêt légal retenu est celui en vigueur le jour de la livraison des marchandises ou le premier jour de l'exécution des services.

Lorsque le paiement de la commande est effectué en plusieurs fois, le non-paiement de l'un de ces versements entraîne le paiement immédiat de la totalité du montant de la dette, sans donner lieu à aucune mise en demeure.

En cas de factures en retard, WIZZILAB se réserve le droit de suspendre la livraison des marchandises ou l'exécution du service ou de l'assistance jusqu'au paiement intégral de toutes les factures en attente.

Si dans les quinze (15) jours suivant la mise en œuvre de la clause « Retard de paiement », le CLIENT n'a pas payé les sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et WIZZILAB aura droit à des dommages et intérêts.

Clause 6 : Réserve de propriété.

WIZZILAB conserve la propriété des marchandises vendues ou des livrables du service jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et accessoire. A ce titre, si LE CLIENT fait l'objet d'un recours juridique ou d'une liquidation, WIZZILAB se réserve le droit de réclamer, dans le cadre de la procédure collective, les biens et livrables vendus et restés impayés.

Clause 7 : Annulation de commande.

Toutes les commandes de marchandises sont irrévocables (NA/NR/NR - Non annulable, Non retournable, Non repositionnable - en anglais NCNRNR Non-Cancelable, Non-Returnable, Non-Reschedulable).

En cas d'annulation de la commande, l'acompte reste dû. Le montant total est converti en indemnités non soumises à la TVA.

Si l'annulation provient du CLIENT, pour quelque raison que ce soit, en plus de l'acompte intégral, WIZZILAB se réserve le droit de demander des indemnités supplémentaires couvrant tous les frais déjà engagés pour l'exécution de la commande.

Dans le cas de prestations de service, ces indemnités supplémentaires correspondent aux jours de service déjà effectués mais non payés par le CLIENT.

Clause 8 : Livraison.

Sauf accord contraire entre les deux parties, le lieu de livraison des marchandises est les locaux de WIZZILAB ou les installations de production de WIZZILAB. La livraison s'effectue Ex Works (EXW) (Incoterms 2020) sauf stipulations particulières expressément mentionnées sur un devis ou confirmation de commande. Le prix des produits inclut un emballage standard de type carton avec calage. Toute demande spécifique d'emballage sera facturée en sus. L'adresse du lieu de livraison est notifiée au CLIENT dans la confirmation de commande. LE CLIENT est responsable de l'organisation de l'enlèvement des marchandises et tous les frais associés sont à la charge du CLIENT.

La date de livraison est la date communiquée au CLIENT quand les marchandises sont disponibles au lieu de livraison. La date de livraison ou le délai de disponibilité indiqué dans la confirmation de commande est fourni à titre indicatif. Par conséquent, un retard dans la disponibilité des produits ne saurait ni donner lieu à l'octroi de dommages et intérêts au profit du CLIENT ni à l'annulation de la commande.

Le risque de transport à partir du lieu de livraison est entièrement à la charge du CLIENT : le risque de perte ou de détérioration est transféré au CLIENT lors de l'enlèvement de la marchandise sur le lieu de livraison. Il appartient au CLIENT de vérifier le contenu du colis à l'arrivée et d'exercer un recours contre le transporteur, le cas échéant.

En cas de marchandises manquantes ou détériorées pendant le transport, LE CLIENT doit formuler toutes les réclamations nécessaires sur le bon de livraison des dites marchandises (émargement). Ces réclamations doivent également être confirmées par écrit dans les cinq (5) jours suivant la livraison par courrier recommandé ou par courriel à order@wizzilab.com.

La livraison partielle, la non-livraison ou le report de livraison par WIZZILAB ne peuvent pas retarder le paiement de toute marchandise livrée.

Dans le cas où les marchandises contiennent des batteries au lithium, WIZZILAB fournira sur demande tous les certificats de transport nécessaires. LE CLIENT doit s'assurer que son transporteur dispose d'une autorisation pour le transport de produits dangereux et s'engage à fournir un certificat de transport de matières dangereuses à WIZZILAB.

Clause 9 : Garantie

1. Produits :

WIZZILAB garantit ses produits contre vice caché pour une durée de deux (2) ans à compter de la date de livraison. Un vice caché désigne un défaut du produit le rendant impropre à son usage et non susceptible d'être détecté par LE CLIENT avant son utilisation. Les pièces d'usure telles que les batteries, les connecteurs et les pièces mobiles telles que les supports de montage ne sont pas couverts par la garantie. La garantie ne s'appliquera pas si le produit n'est pas utilisé ou entretenu selon les règles fournies par WIZZILAB, si le produit ou son installation sont modifiés sans le consentement écrit de WIZZILAB, si le produit est modifié par LE CLIENT ou un tiers, si le produit a été endommagé pendant son transport.

La garantie des vices cachés cessera automatiquement si LE CLIENT n'a pas informé WIZZILAB du défaut allégué dans les quinze (15) jours ouvrables suivant sa découverte. Il appartient au CLIENT de prouver le jour de la découverte du vice caché.

En vertu de la garantie de vice caché, WIZZILAB sera tenu, à son choix, de remplacer ou de réparer, gratuitement, les marchandises défectueuses, ou de rembourser les marchandises défectueuses sous la forme d'une note de crédit sans que LE CLIENT puisse réclamer des dommages et intérêts, pour quelque raison que ce soit.

Si le défaut couvert par la garantie peut être réparé par un correctif du logiciel embarqué du produit, applicable au travers d'un de ses ports de connexion standard (Ethernet, cellulaire, wifi, Bluetooth, NFC, DASH7, etc), WIZZILAB fournira le logiciel correctif, les outils et les instructions pour son application. Le cas échéant, le CLIENT devra appliquer cette méthode de réparation qu'il effectuera par ses propres moyens.

Dans les autres cas, avant tout retour de marchandise, LE CLIENT doit envoyer une demande à order@wizzilab.com. Aucun retour ne sera accepté sans l'accord préalable de WIZZILAB. Les produits

non conformes seront retournés dans les quinze (15) jours suivant la réception du contrat WIZZILAB dans un emballage approprié aux frais du CLIENT. Si le défaut est couvert par la garantie, WIZZILAB remboursera les frais d'envoi à hauteur des tarifs d'expédition de service de colis standard depuis les locaux du CLIENT.

Dans le cadre de ces réparations ou remplacements, tous les autres frais liés à ces opérations sont à la charge du CLIENT.

Si, après analyse du défaut, il s'avère les marchandises défectueuses ne sont pas couverts par la garantie, WIZZILAB évaluera leur réparabilité et, si elle est possible, indiquera le montant des frais de réparation et d'expédition.

2. Service :

WIZZILAB garantit que tous les services susceptibles d'être exécutés dans le cadre du présent contrat seront exécutés avec la compétence, le soin et la diligence attendus d'un prestataire de services professionnels.

WIZZILAB mènera les services sous sa propre responsabilité et déterminera la manière et les moyens appropriés par lesquels ces services seront exécutés, en se conformant à tout moment aux termes du présent contrat et à la loi applicable.

Dans la fourniture de ses services, WIZZILAB n'utilisera aucune information confidentielle, exclusive ou secret commercial qu'elle a appris dans des projets précédents pour d'autres clients, ni n'enfreindra aucun droit d'auteur ou marque commerciale existant. En aucun cas, WIZZILAB ne sera responsable au-delà du montant du livrable défectueux.

Clause 10 : Force Majeure

En cas de Force Majeure, les obligations de la Partie concernée seront suspendues à compter de la notification faite à l'autre Partie par lettre recommandée avec accusé de réception mentionnant le cas de Force Majeure. WIZZILAB ne sera pas responsable de l'inexécution ou du retard d'exécution de la commande dû à un incendie, une inondation, une grève ou toute autre difficulté de main-d'œuvre, un acte d'une autorité gouvernementale, une émeute, un embargo, une pénurie de carburant ou d'énergie, des épaves ou des retards de transport, l'incapacité d'obtenir la main-d'œuvre, les matériaux ou les installations de fabrication nécessaires à partir de sources habituelles, ou en raison de toute cause indépendante de la volonté raisonnable de WIZZILAB. En cas de retard d'exécution dû à une telle cause, la date estimée de livraison ou le délai d'exécution sera prolongé d'une période raisonnablement nécessaire pour surmonter l'effet de ce retard. Si WIZZILAB détermine raisonnablement qu'un tel retard d'exécution est susceptible de se prolonger pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours ou plus, WIZZILAB aura le droit d'annuler la commande en cours sur préavis au CLIENT, sans aucune responsabilité ou obligation supplémentaire envers le CLIENT à l'égard de cette commande.

Clause 11 : Limitation de responsabilité.

La responsabilité de WIZZILAB est limitée à la fourniture de biens et à la prestation de services.

LE CLIENT accepte qu'il soit seul responsable de l'utilisation des produits.

WIZZILAB ne saurait être tenu responsable des dommages indirects ou immatériels (perte d'activité, perte de client, perte d'opportunité de marché) et ceci est expressément accepté par le CLIENT.

En aucun cas, WIZZILAB ne pourra être tenu responsable si l'utilisation de la marchandise n'est pas conforme au mode d'emploi. WIZZILAB décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation des produits vendus. WIZZILAB ne peut donc être tenu responsable de tout dommage ou accident, notamment matériel ou corporel, que cette utilisation pourrait causer.

En cas de réclamation, les Parties conviennent que la responsabilité totale de WIZZILAB sera limitée au prix HT du produit ou service concerné.

Le CLIENT, s'il est situé en France, assume la responsabilité et assure et la prise en charge de la collecte et l'élimination des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) dans les conditions prévues aux articles 21 et 22 du décret n°2005-829 du 20 juillet 2005 modifié par l'arrêté du 8 octobre 2014. Le CLIENT dégage WIZZILAB de toute responsabilité en vertu de l'article 9 de la directive sur les déchets d'équipements électriques et électroniques 2002/96/UE (DEEE), et de l'article 13 de la directive DEEE (obligation de prise en charge pour les fabricants) et des réclamations de tiers à cet égard. Lorsqu'il est convenu expressément dans des Conditions Particulières de Vente (CPV), l'organisation de l'enlèvement et du traitement de l'EEE mis sur le marché après le 13 août 2005 peut être confiée à WIZZILAB conformément à l'article 18 du décret n°2005-829. Dans ce cas le CLIENT s'engage à avertir WIZZILAB de la fin de vie de son équipement, à le décontaminer et à le déposer accompagné de l'attestation de non-contamination, au point de collecte qui lui sera indiqué.

Le financement de l'enlèvement et du traitement de l'équipement sera pris en charge par le CLIENT.

Le CLIENT qui se trouve dans un État membre de l'UE autre que la France, est tenu, en tant qu'importateur et utilisateur commercial des appareils électriques et électroniques, de disposer des marchandises livrées à ses propres frais après la fin du service. Dans ce cas, WIZZILAB ne peut pas être considéré comme le fabricant.

Le CLIENT situé en dehors de l'UE n'entre pas dans le champ d'application réglementaire des directives DEEE. En tant qu'importateur et utilisateur commercial d'appareils électriques et électroniques, il est toutefois tenu de disposer de ces marchandises après la fin du service conformément à la réglementation applicable en la matière.

Clause 12 : Assurance.

WIZZILAB déclare être assuré pour sa responsabilité civile professionnelle, dans le cadre des présentes Conditions Générales de Vente (CGV), auprès d'une compagnie d'assurance et s'engage à maintenir cette couverture d'assurance pendant la durée de l'exécution de ses obligations.

Clause 13 : Non sollicitation du personnel.

Pendant toute la durée du contrat et un an après son expiration pour quelque raison que ce soit, aucune des parties ne recrutera, n'utilisera ou ne sollicitera, pour tenter de le faire, directement ou indirectement, les services de toute personne impliquée dans le projet. En cas de violation de cette interdiction, la partie défaillante est immédiatement et de plein droit, déclarée responsable envers l'autre partie d'une indemnité forfaitaire équivalente des vingt-quatre (24) derniers mois de rémunération brute de la personne concernée par la sollicitation.

Clause 14 : Propriété intellectuelle.

Services : sauf accord contraire, LE CLIENT est propriétaire de tous les travaux spécifiquement conçus dans l'exécution du service. Les sous-programmes électroniques ou logiciels déjà conçus par WIZZILAB et utilisés dans la solution restent la propriété de WIZZILAB. WIZZILAB peut délivrer une licence au CLIENT pour utiliser ces sous-packages dans ses produits.

Produits : WIZZILAB conserve l'entière propriété de ces produits. Une commande ne constitue pas un transfert de droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle.

Produits « personnalisés » : WIZZILAB fournira un numéro de pièce spécifique permettant au CLIENT de commander le produit personnalisé. WIZZILAB conserve l'entière propriété de ces produits. Une « personnalisation » ne constitue pas un transfert de droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle, ni un transfert du savoir-faire de WIZZILAB. Aucun autre droit sur l'utilisation du produit n'est transféré au CLIENT.

Les « produits personnalisés » sont définis comme des produits WIZZILAB standard qui contiennent des différences (« personnalisations ») à partir du produit standard, demandées par le CLIENT, telles que, sans limitation, la configuration spécifique du firmware, la forme et la couleur du boîtier, la capacité de la batterie, et pour lequel WIZZILAB attribuera un numéro de pièce spécifique lié au CLIENT.

Clause 15 : Communication.

LE CLIENT autorise WIZZILAB à mentionner son nom ou marque comme référence dans sa promotion commerciale et a le droit d'annuler cette autorisation à tout moment avec un préavis immédiat.

Clause 16 : Confidentialité.

Les Parties s'engagent à respecter la plus stricte confidentialité et à prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver cette confidentialité des Informations Confidentielles divulguées lors des échanges commerciaux

Les Parties ne sont tenues à aucune obligation de confidentialité en ce qui concerne les renseignements liés aux éléments suivants :

- Mentionnés comme non confidentiels par la Partie titulaire.

- Qui, avant leur libération par la Partie titulaire, appartenaient déjà à la Partie bénéficiaire ou en étaient déjà connues.
- Qui appartenaient au domaine public avant leur date de communication par la Partie titulaire ou qui deviendraient publics ultérieurement, sans faute de la Partie destinataire, et sans violation d'une obligation de confidentialité.
- Légalement reçus d'un tiers sans violation d'une obligation de confidentialité.
- Développés par ou pour la Partie destinataire, indépendamment de tout accès aux Informations confidentielles.
- Communiqués conformément aux lois, règlements, décisions de justice, à condition que la Partie destinataire en informe la Partie titulaire et que des mesures soient prises pour assurer la confidentialité des informations malgré leur divulgation.

En conséquence, les Parties s'engagent à conserver les Informations Confidentielles dès le premier échange commercial et pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la fin de l'exécution. Cette clause reste valable en cas de résiliation pour faute commise par l'une des Parties et pour quelque raison que ce soit.

Clause 17 : Données personnelles.

Les données personnelles, communiquées à WIZZILAB ont pour objectif d'assurer le bon traitement des commandes et la gestion des relations commerciales.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Loi Informatique et Libertés », et du Règlement Général relatif à la Protection des Données Personnelles (RGPD) n°2016-679 LE CLIENT est informé que les données à caractère personnel le concernant, et utilisées dans le cadre des échanges commerciaux, font l'objet d'un traitement informatique par WIZZILAB et que LE CLIENT dispose d'un droit d'accès de rectification et d'opposition sur les données personnelles.

Clause 18 : Résiliation pour défaillance.

Tout manquement de l'une des Parties à ses obligations en vertu des présentes Conditions générales de Vente (CGV), qu'elle n'aura pas remédié dans les trente (30) jours suivant la notification faite par l'autre Partie, entraînera pour la Partie qui l'invoque la possibilité de résilier automatiquement ces relations contractuelles sans préjudice de toute autre ligne de conduite. Une telle résiliation ne donnera lieu à aucune indemnité au profit de la Partie fautive.

Continuité : à l'issue des présentes Conditions Générales de Vente (CGV), les dispositions des articles « Propriété Intellectuelle, « Confidentialité », « Juridiction compétente » continueront de s'appliquer aux Parties.

Clause 19 : Jurisdiction compétente

Les Parties s'engagent à tenter de résoudre tout litige et/ou demande lié à une commande et aux Conditions Générales de Vente (CGV), à l'amiable, par notification à l'autre Partie de son défaut d'exécution par lettre recommandée avec accusé de réception.

A l'issue d'un délai de deux (2) mois à compter de la réception de la notification, sans réponse de la Partie n'ayant pas effectué et/ou n'ayant pas conclu d'accord amiable, chaque Partie pourra soumettre le litige à la juridiction du Tribunal de Commerce de Paris exclusivement, nonobstant une pluralité de défendeurs ou l'introduction de tiers.

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente (CGV) est soumis au droit français.

Clause 20 : Autre accord.

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les ventes de produits et services réalisés par WIZZILAB pour le CLIENT et ne peuvent être modifiées ou amendées que par un écrit signé par un agent autorisé de WIZZILAB et du CLIENT.